

Edito/ Confiance PLF2020

Le nouvel éditorialiste du journal « **Les Inspirations Eco** », Hicham Bennani, a consacré son papier du **jeudi 09 janvier 2020**, au sujet de la confiance, considérée comme étant le mot d'ordre qui a marqué la Loi de Finance 2020. Il a écrit dans ce sens : « Mohamed BENCHABOUN a placé 'sa' Loi de Finances sous le thème de la confiance. Il semblerait que ce mot d'ordre soit aujourd'hui en phase de concrétisation au sein des différents départements du Ministère de l'Economie et des Finances ». L'éditorialiste a ainsi évoqué la visite qu'a effectuée le Directeur Général de l'ADII à la fédération des métiers de la distribution Tijara 2020 et précisé que Nabil Lakhdar a dressé un bilan 2019 avec des recettes en progression de 3% à 103 milliards de dirhams. « La douane 2020 se modernise avec un virage à 180° vers le digital et la dématérialisation. Dans les jours à venir, Lakhdar va initier un processus de concertation avec l'écosystème économique : opérateurs, société civile... », a écrit l'éditorialiste. Ce dernier a également mis en exergue l'objectif de ces concertations, celui de procéder à une refonte du Code Général des Douanes. « Ce lifting sera marqué par la suppression de plusieurs règles datant du protectorat et l'instauration de mesures relatives à une dématérialisation totale des opérations douanières pour un climat de transparence et de bonne gouvernance au sein de cette administration », a-t-on expliqué. Et de conclure : « C'est par ce genre d'annonces et d'actions, qui rassurent l'écosystème, que la confiance s'imposera. Bon vent à l'ADII ».

Il est à souligner que « **Les Inspirations Eco** » a réservé également sa rubrique '**Evènement**' aux grands chantiers de la douane pour 2020 tels qu'ils ont été présentés par son Directeur Général. Il en a fait par la même occasion, la Une de son numéro d'aujourd'hui et ce, à l'image de l'intérêt accordé au sujet par d'autres publications telles que « **L'Economiste** » et « **Aujourd'hui le Maroc** ».

Chantiers 2020 de l'ADII

« Les distributeurs des produits de grande consommation le confirment. Les opérateurs économiques sont entrés dans une phase de confiance, aussi bien pour ce qui est de leurs relations avec l'administration publique que dans le cadre de leurs activités quotidiennes », a annoncé « **Aujourd'hui le Maroc** » du **jeudi 9 janvier 2020**. Selon ce journal, l'amélioration du climat des affaires se fait d'autant mieux sentir avec la fermeture des points noirs de contrebande. Cet esprit positif est soutenu par les dispositions de la loi de Finances qui tend à bâtir des ponts de confiance avec l'ensemble des parties prenantes. « Le pacte de confiance est le socle de tout ce que nous faisons. Il faut que nous nous inscrivions, administrations, opérateurs et société civile, dans une logique de travail, de sérieux et de confiance et qu'on arrête cette sinistrose », a affirmé le Directeur Général de l'ADII, cité par le quotidien. Ce dernier nous apprend que la rencontre de Nabyl Lakhdar avec les distributeurs des produits de grande consommation, a été l'occasion de passer en revue les principales mesures prévues dans cet exercice budgétaire et de mettre en exergue les principaux chantiers de l'ADII au titre de cette année. Le premier chantier, note la publication, concerne la révision du code des douanes. « Le texte y afférent subira une relecture pour intégrer les concepts liés à la dématérialisation et au numérique. Ce travail va être fait en concertation avec les opérateurs, les acteurs de la société civile et les différentes administrations concernées. L'objectif étant de simplifier ce texte pour qu'il soit bien compris et simple d'utilisation », a-t-on expliqué. Et d'ajouter: « L'ADII poursuivra, par ailleurs, le chantier de la digitalisation. En effet, bon nombre de documents seront numérisés à partir du mois de février. Parmi les projets dévoilés, on note la mise en place d'un système de pesage électronique au niveau du port de Casablanca et de Tanger Med. A cela s'ajoute également la généralisation, pour les gros opérateurs, du concept de la déclaration d'échange de données informatisées ».

ADII/ Délai de dédouanement

« L'Economiste » du **jeudi 9 janvier 2020**, estime que L'année 2019 aura été bonne pour la Douane. Selon le journal, l'ADII a engrangé 103,7 milliards de dirhams de recettes. «Les déclarations douanières ont augmenté de 8%, atteignant 1,15 million, le taux de visite des marchandises est de 16%, alors que le délai de dédouanement moyen ne dépasse pas 6 heures», a-t-on annoncé. Et de préciser que toutefois, ce délai n'est pas respecté car il ne tient pas compte des contrôles de l'ONSSA, ni de ceux du Ministère du Commerce et de l'Industrie. « Le délai global est estimé à 14 heures. D'où la proposition de mise en place d'un indice permettant de suivre les délais de dédouanement », a-t-on rapporté. Par ailleurs, le journal a avancé que la Douane sollicite également la fédération Tijara 2020 pour qu'elle joue le rôle de facilitateur sur les litiges qui l'opposent aux opérateurs. « Il faut dire que, sur les 30.000 à 40.000 litiges instruits chaque année, à peine 70% sont réglés à l'amiable. Le reste finit aux tribunaux. Ces 30% pourraient être réduits d'un quart. D'où le conseil de recourir au dispositif des décisions anticipées. Ce qui permettrait de réduire les litiges», a-t-on écrit. On a dans ce cadre, expliqué qu'il s'agit de l'équivalent du rescrit fiscal qui permet de disposer d'informations sur le classement tarifaire, l'origine et les méthodes d'évaluation, préalablement à toute opération d'importation. «L'administration dispose d'un délai de 150 jours maximum pour répondre. La durée de validité de la décision est valable 5 ans pour le classement tarifaire, 3 ans pour les règles d'origine et une année pour les méthodes d'évaluation.

Contrebandes/Les messages du DG de l'ADII

« Nabyl Lakhdar, DG de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, était l'invité, ce mercredi 8 janvier, de la fédération Tijara 2020 des métiers de la distribution des produits de grande consommation. L'objectif était de présenter les dispositions douanières de la loi de finances 2020. Mais le patron de la Douane en a profité pour exposer les chantiers sur lesquels son département travaille : digitalisation, refonte du code douanier », a annoncé « **Medias 24** » dans sa livraison **du 12 janvier 2020**. Le journal numérique a remarqué que le Directeur Général de l'ADII s'est longuement attardé sur la lutte contre la contrebande dans laquelle sa direction et d'autres pouvoirs publics sont engagés. Il a fait le bilan des dernières réalisations en la matière et lancé un appel aux opérateurs privés de la distribution. Le journal numérique a mis l'accent sur les principaux messages transmis par Monsieur Lakhdar qui n'a pas manqué de signaler que les pouvoirs publics ont enclenché quelque chose d'important en matière de lutte contre la contrebande :

- A Bab Sebta, le couloir dédié aux colporteurs, ceux qui font ce qu'on appelle à tort de la contrebande vivrière, est fermé depuis plusieurs mois. Historiquement, on n'a jamais assisté à une telle situation. Toutes les fermetures passées de Bab Sebta, hormis celles de l'été et des jours fériés, étaient à l'initiative de l'Espagne. **Pour la première fois, le Maroc a décidé de s'attaquer de manière souveraine à cette problématique.**
- Nous n'avons rien contre les petits colporteurs. C'est contre les mafias de la contrebande qui sont derrière ce trafic que nous nous battons. Il faut savoir qu'un emploi dans la contrebande tue approximativement 10 emplois dans l'économie formelle. **Il faut accepter d'avoir un peu de casse pour le bien de tous.**
- Aujourd'hui, nous avons presque gagné cette bataille parce que les gros contrebandiers ont senti que **l'Etat est dans une logique de fermeture et qu'il ne reculera pas.**

- Certains d'entre eux sont aujourd'hui prêts à se reconvertir dans le formel. **Nous sommes avec eux dans une logique d'accompagnement.** Ils ont commencé à venir chez nous pour voir comment ils peuvent commencer à importer légalement ou à mettre en place des dépôts de l'autre côté des deux enclaves, à Kénitra, Tanger, Tétouan, Selouane ou Nador.
- A Melilia, depuis juillet 2018, nous avons interdit l'entrée des opérations commerciales via Bab Melilia. Ce dernier est comme Bab Sebta mais en plus grand. Jusqu'à juin 2018 il y avait des remorques et des conteneurs qui rentraient via ce passage. A côté, le port de Beni Nsar était quasiment au chômage technique. Il n'y avait aucun conteneur qui débarquait vu qu'il n'y avait aucune ligne maritime le reliant au réseau international. Cela a complètement changé aujourd'hui. Nous avons réussi à mettre en place une ligne maritime et aujourd'hui, quand un bateau ramène 200 conteneurs au Maroc, 150 à 160 sont débarqués à Nador et seulement une quarantaine à Melilia. C'est dire qu'une bonne partie du trafic destiné à Melilia était écoulé sur le marché marocain. **Aujourd'hui les choses commencent à fonctionner correctement.**
- A Guergarate, il y a un travail qui est fait avec les autorités pour faire en sorte que les importations via ce poste frontière se normalisent petit à petit. **On est dans une logique progressive, on ne fait pas d'opération coup de poing.** On réduit progressivement les cas de non-conformité à tous les niveaux.
- **Je ne suis pas en train de dire que la contrebande a été complètement éradiquée** mais vous pouvez constater, si vous faites un tour à Fnideq ou M'diq, que les prix ont augmenté et que les quantités de marchandises de contrebande ont diminué.
- Si j'ai un message à faire passer ce sera celui de **travailler ensemble pour trouver des solutions pour ces gens-là.** Il ne faut pas qu'ils se retrouvent dans une plus grande précarité.
- L'idée est de ne pas casser cette dynamique. **Nous avons besoin de vous en tant qu'opérateurs de la distribution pour essayer de trouver, avec l'Etat, les collectivités locales et la société civile des solutions.** Il y a des gens qui sont capables de travailler demain dans les usines, d'autres pour lesquels on pourrait mettre en place des projets générateurs de revenus dans le cadre de l'INDH. Mais il y a ceux qui pourraient être sponsorisés et accompagnés par des opérateurs de la distribution.

Contrebande / Les mesures prises par la Douane

« Bonne nouvelle de la part des opérateurs en particulier ceux des métiers de la distribution des produits de grande consommation. Les mesures mises en place pour contrer la contrebande commencent à produire des effets. Mais rien n'est gagné car une partie du trafic s'est déporté vers de nouveaux circuits ». C'est ce qui a été annoncé par « **L'Economiste** » du **lundi 13 janvier 2020**. Ce quotidien qui cite la réunion de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects avec 'Tijara' 2020, a constaté que le thermomètre, qui n'est autre que le chiffre d'affaires, s'est amélioré. « La contrebande n'est pas complètement éradiquée, mais certains indicateurs ne trompent pas », peut-on lire dans l'article qui avance le Directeur Général de l'ADII. Ce dernier a affirmé : « Le port de Bni Nsar était en quasi chômage technique. Depuis l'interdiction des opérations commerciales, il revit. Nous sommes réussis à mettre en place des lignes et quand un bateau ramène 200 conteneurs, 150 sont débarqués à Nador et le reste à Melilla ». Or auparavant, tout le trafic destiné au pays était débarqué à Melilla et une bonne partie entraînait en contrebande. Un autre indicateur cité par le

journal, est celui relatif aux demandes de transfert pour les besoins de scolarité qui ont augmenté, étant donné qu'une grande partie des colporteurs reviennent à leurs régions d'origine. A Bab Septa, le couloir dédié aux colporteurs, la contrebande ouvrière, est fermé depuis quelques mois. Monsieur Lakhder a affirmé dans ce cadre, que la douane a presque gagné cette bataille « parce que les contrebandiers, les gros, contre lesquels nous luttons ont senti que l'Etat fait preuve de fermeté ». Par rapport à Garguarat, note le journal, tout un chantier de normalisation des importations est en cours. L'idée est de réduire progressivement les opérations non-conformes qui transitent par ce poste.

Contrebande / Les affirmations du DG DE la Douane

Dans le même numéro, « **L'Economiste** » du **lundi 13 janvier 2020** a publié une **interview** réalisée avec le **Directeur Général de l'ADII**, dans laquelle ce dernier a précisé que le maintien ou non de la fermeture de Taraja2 à Bab Sebta, n'est pas du seul ressort de la douane. « Il est prématuré aujourd'hui d'évaluer son impact. Il n'en demeure pas moins que je reçois de plus en plus d'opérateurs qui affirment que, ces derniers moins, leur chiffre d'affaires a connu une augmentation non négligeable », a-t-il constaté. Et en réponse à la question relative au devenir des colporteurs, Monsieur Lakhder a bien souligné qu'il est essentiel que cette population soit accompagnée et que des projets qui lui offrent les moyens de subsistance soient initiés. « Il n'y a rien de mieux qu'un emploi formel pour permettre à une personne de vivre dans un minimum de dignité. Pour cela, il faudrait que tout le monde contribue : pouvoirs publics, opérateurs privés, associations, société civile....J'ai la conviction que c'est ce qui est en train de se faire », a-t-il affirmé. Le Directeur Général de la Douane a par ailleurs, délimité les responsabilités quant au phénomène de la contrebande. Il a expliqué dans ce sens, que la responsabilité de la douane est clairement définie. « Il y a cependant une procédure que le détenteur d'une marque doit suivre pour protéger sa marque. Il doit déposer une demande de protection au niveau de la douane et la renouveler chaque année. Cette demande est aujourd'hui totalement dématérialisée et ne nécessite aucun déplacement », a-t-il signalé. Et d'ajouter : « Mais malgré la communication que nous faisons sur ce sujet et les séminaires que nous organisons, je me rends compte qu'un pan important des opérateurs concernés n'est pas au fait de cette possibilité ». En outre, et par rapport aux investisseurs et leur éventuelle déstabilisation concernant l'impact du passage des droits d'importation de 25 à 30 % pour les produits finis, Monsieur Lakhder estime que cette mesure peut encourager certains industriels à investir et à faire de la substitution à certaines importations qui se seraient renchéri. Enfin, le Directeur Général de l'ADII, a répondu à la question du journal concernant les documents qui seront dématérialisés cette année, et le guichet unique. « Le projet de guichet unique avance à pas certains. Chaque mois, pour ne pas dire chaque semaine, de nouveaux documents sont dématérialisés et de plus en plus d'informations exigées des opérateurs sont directement obtenues à la source au niveau de l'administration ou de l'organisme qui les produit », a-t-il précisé.

Innovation /Note circulaire de la DGI

« **Challenge Hebdo** » du **10 au 16 janvier 2020** a mis en relief les nouveautés de la note circulaire d'application produite par la DGI pour apporter les éclaircissements quant à l'interprétation et l'application des dispositions fiscales contenues dans la Loi de Finances de l'année 2020. L'hebdomadaire a ainsi expliqué qu'à la différence des notes circulaires des années antérieures, ce projet note en question, innove en optant pour une présentation non pas par type d'impôt, mais par catégorie de contribuables et par thème. C'est là un modeste premier pas qui mérite d'être encouragé. « Chaque semaine, Challenge y reviendra plus en détail pour analyser de manière critique et informer le citoyen sur le contenu de la note définitive qui sera diffusée et qui concerne la réalité quotidienne des contribuables », nous apprend la publication en signalant : « Ce n'est là qu'une application de l'esprit et de la lettre des dispositions constitutionnelles et légales relatives au droit d'accès à l'information ».

Impôts /Comptabilité

« Pour renforcer la traçabilité des transactions professionnelles, certaines mesures fiscales introduites par la loi de finance 2020 visent à inciter les contribuables, en particuliers les commerçants, qui brassent de grandes sommes d'argent liquide, à déposer ces sommes dans les banques, sans risques de contrôle fiscal et de redressement, et en échange d'une contribution libératoire calculée au taux de 5% des sommes déposés ». C'est ainsi qu'a expliqué « **Challenge Hebdo** » du **10 au 16 janvier 2020** le dispositif relatif à la régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable se rapportant aux avoirs liquides. Dans le même article, une attention particulière a été accordée à la comptabilité qui est, note la même source, au cœur de la culture entrepreneuriale. On a à cet effet, expliqué que la tenue d'une comptabilité régulière reflète d'abord une maturité organisationnelle et d'intégration d'une nouvelle culture entrepreneuriale et managériale, indispensables au développement qualitatif des entreprises. « Outre la disponibilité des preuves juridiques en cas de litige devant les tribunaux commerciaux, la comptabilité contribue à l'émergence d'un esprit plus rationnel, permettant de doter l'acteur économique, surtout les TPE, d'outils de gestion, de prévision et de maîtrise de la situation et donc, d'une meilleure visibilité dans ses projets et ses engagements », a-t-on souligné. La publication estime ainsi que la vision officielle actuellement pragmatique et restrictive devrait cependant entamer des actions de changement pédagogique progressif. « Les Chambres professionnelles sont le meilleur espace pour mener ces actions et convaincre les petites entreprises à intégrer le régime du résultats net simplifié. Un bilan des centres de comptabilité agréés mis en place depuis plusieurs années est urgent et nécessaire », a-t-on suggéré. Par ailleurs, note la même source, l'implication du corps des experts comptables et de celui des comptables agréés est une condition de succès.

لقاء بين ادارة الجمارك والضرائب غير المباشرة وفيدرالية "تجارة 2020"

نشرت "الاخبار" ليوم الاثنين 13 يناير 2020، خبر اللقاء الذي تم ما بين ادارة الجمارك والضرائب غير المباشرة وفيدرالية "تجارة 2020" حول الاجراءات الجمركية على ضوء قانون مالية 2020 ، وذلك في ظل الشراكة الموقعة في شتنبر 2019. وذكرت الجريدة في هذا الاطار، أن السيد نبيل لخضر قدم بهذه المناسبة افاق ادارة الجمارك لهذا العمل وسعيها أيضا الى الرقمنة وتعزيز الرأس المال البشري، وتقوية مواجعتها للمنافسة غير العادلة ومرافقتها للقطاع غير الرسمي. وأضافت الصحيفة أن وجيه الصبيحي، رئيس لجنة الجمارك التابعة لجمعية تجارة 2020، هنا ادارة الجمارك والضرائب غير المباشرة على التكوين الذي قامت به مع الفيدرالية في اطار الشراكة التي تجمعهما، وتم خلال اللقاء تحديد ثلاث جوانب هي، التصنيف، ازالة الطابع المادي، وعملية الدفع الالكتروني.